



Système D'accréditation En Métrologie Juridique (LMAS)

Contexte

Le système d'accréditation en métrologie légale (LMAS) a été créé par la SADCAS en février 2018. Le LMAS est un système d'accréditation multidisciplinaire géré conformément à la norme ISO / CEI 17011: Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes d'accréditation accréditant les organismes d'évaluation de la conformité.

Le besoin d'accréditation

La métrologie est définie comme la science de la mesure et la métrologie légale est l'application des exigences légales aux mesures et aux instruments de mesure. La métrologie est la pierre angulaire de tout processus d'accréditation crédible. Lorsque nous testons ou inspectons, nous mesurons. La précision et la traçabilité métrologique de ces mesures sont primordiales et sont influencées par la fiabilité des survivants d'étalonnage accrédités et des services d'évaluation de la conformité de la métrologie légale. Des exemples de services d'évaluation de la conformité en métrologie légale sont la vérification des instruments de mesure, les biens d'inspection proposés à la vente, l'évaluation de type et la certification des instruments de mesure, les personnes et les processus de certification. Pour les organismes de métrologie légale soucieux de démontrer la compétence étayée par un système de management, les normes internationales appropriées sont ISO / IEC 17025, ISO / IEC 17020, ISO / IEC 17065 ou ISO / IEC 17024 qui spécifient les exigences d'accréditation en fonction de la nature de la conformité services d'évaluation fournis par l'Organisme de métrologie légale.

L'accréditation des organismes de métrologie légale conformément aux normes internationales offre un certain nombre d'avantages :

- Il assure la précision, la fiabilité, la comparabilité et la traçabilité des mesures ;
- Est un moyen de démontrer la compétence des clients et des régulateurs ;
- Il renforce la confiance dans les certificats ou rapports délivrés ;
- Il limite les défaillances et les temps d'arrêt du produit ou du système ;
- Il aide à contrôler les coûts ;
- Il facilite le commerce et la croissance économique ;
- C'est un outil de marketing crédible et efficace ;

- Il garantit à toutes les parties intéressées que les réglementations, critères et procédures prescrites sont systématiquement respectés ; et
- C'est une base pour la reconnaissance internationale de l'organisme de métrologie légale.

Champ d'application du système d'accréditation en métrologie légale (LMAS)

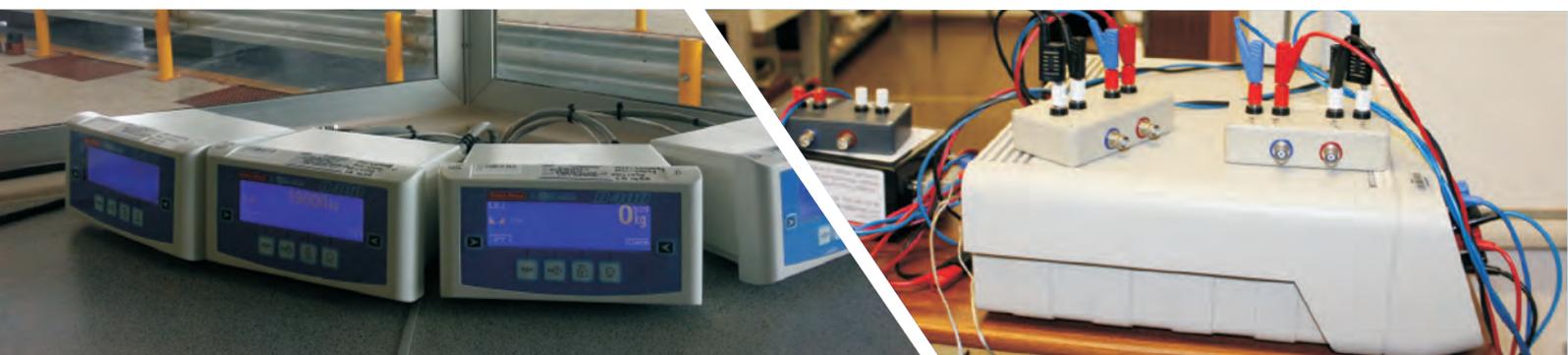
- Les principaux domaines d'application du système de métrologie légale sont les suivants :
- Vérification de la métrologie légale ;
- Réparation et maintenance en métrologie légale ;
- Inspection métrologique légale des produits à vendre ;
- Contrôle de quantité de métrologie légale ;
- Essais de type de métrologie légale ;
- Système de certification OIML en métrologie légale ;
- Certification en métrologie légale des vérificateurs ; et
- Certification en métrologie légale des réparateurs.

Les principaux domaines d'application du LMAS sont répertoriés dans SADCAS TG 03 : Zone d'accréditation. Les sous-domaines relatifs aux instruments de mesure sont classés selon le domaine de métrologie applicable tel qu'énuméré dans le cadre du Système d'accréditation en métrologie légale (LMAS), chaque domaine de métrologie étant lié à la recommandation OIML applicable.

Le processus d'accréditation

Un organisme de métrologie légale souhaitant être accrédité :

- Soumet directement à la SADCAS SADCAS F 43 (i) dûment complété : Demande d'accréditation des organismes de métrologie légale avec le manuel de qualité du laboratoire ou des informations documentées, et SADCAS F 43 (f) dûment complété : Demande d'approbation du personnel, c'est-à-dire représentant désigné et signataire technique pour les organismes de vérification et SADCAS F 44 : accord d'accréditation SADCAS.
- A réception, SADCAS procède à un **contrôle d'exhaustivité des dossiers** de candidature.





- SADCAS fournit au demandeur un devis détaillé en fonction du ou des champs d'application. Si cela est acceptable, le demandeur signe et retourne le devis dûment signé à SADCAS.
- SADCAS procède à un **examen de la documentation** du manuel qualité du demandeur et fournit un retour d'information au demandeur qui, en cas de non-conformité, met en place des mesures correctives. Si le manuel qualité répond à toutes les exigences de la norme, la demande passe à l'étape de l'évaluation.
- Les **pré-évaluations** sont facultatives mais peuvent être obligatoires en fonction des conditions d'acceptation du régulateur, le cas échéant. La pré-évaluation est une visite sur place pour vérifier la préparation du demandeur à l'accréditation.
- **Une première évaluation** des compétences de l'organisation est entreprise sur place et comprend une réunion d'ouverture, une évaluation, le témoignage d'activités techniques sélectionnées et une réunion de clôture. Les résultats de l'évaluation sont enregistrés comme non-conformités lorsque le laboratoire doit mettre en place des actions correctives.

Évaluateurs

Les évaluateurs sont des experts des secteurs public et privé ainsi que des organismes de métrologie légale / institutions techniques / associations de la région de la SADC qui ont été formés, qualifiés et enregistrés en tant qu'évaluateurs par la SADCAS. Les évaluateurs formés et qualifiés par d'autres organismes d'accréditation et évalués pour leur compétence peuvent également entreprendre des évaluations au nom de la SADCAS. SADCAS engage des experts techniques là où une expertise spécialisée est requise. Une évaluation est effectuée par une équipe d'évaluation composée d'un chef d'équipe et d'au moins un évaluateur technique / expert technique ayant une expertise dans la portée de l'évaluation. L'équipe d'évaluation fait des **recommandations pour l'accréditation**.

Certificat d'accréditation

La **décision d'accréditation** est prise par le Comité d'agrément d'accréditation sur la base principalement des informations recueillies

lors d'une évaluation. Le certificat d'accréditation est valable 5 ans et renouvelé sous réserve des conditions générales du LMAS.

Évaluations et réévaluations périodiques sur place

Afin de maintenir l'accréditation, des **évaluations périodiques** sur place sont effectuées. La première évaluation périodique sur place est effectuée au plus tard 12 mois après l'accréditation, puis annuellement tout au long du cycle d'accréditation de 5 ans.

Les **réévaluations** sont effectuées au moins 6 mois avant la fin du cycle d'évaluation de 5 ans.

La fréquence des évaluations périodiques sur place peut être réduite sous réserve du résultat d'une évaluation favorable des risques par l'organisme de métrologie légale accrédité, mais ne dépassera pas deux ans.

Appels

Les appels des organismes de métrologie légale sur une décision d'accréditation doivent être formulés par écrit et doivent être transmis au directeur général dans les 3 mois suivant la cause de l'appel. Les appels sont traités conformément à SADCAS AP 08: Procédure de traitement des commentaires des clients qui maintient l'indépendance et l'impartialité.

Frais d'accréditation

Les frais d'accréditation SADCAS sont contenus dans SADCAS AP 02 : Frais de service SADCAS. Les frais qui y figurent sont des estimations. Des devis individuels sont fournis sur la base des estimations de frais qui y figurent. Les frais d'accréditation SADCAS sont révisés chaque année.

Documents d'accréditation

Les documents d'accréditation SADCAS sont disponibles sur le site Web SADCAS www.sadcas.org



For further information, please contact:

Southern African Development Community Accreditation Service

Plot 50369, Unit 3A, Second Floor, Tholo Office Park, Fairgrounds
Private Bag 00320, Gaborone, Botswana,

Tel: +267 313 2909 / 313 2910 / 318 8644 / 318 8646

Mobile: +267 7125 0042, Fax: +267 313 2922

Email: info@sadcas.org

Website: www.sadcas.org

Donner confiance, assurer la compétence

